

Actualisation des procédures d'évaluation des projets du SAC

Angèle Dufresne

En recommandant au Conseil d'administration de permettre au Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM de procéder à l'actualisation de sa politique et de ses procédures, la Commission des études a aussi réaffirmé, à sa réunion tenue le 11 novembre dernier, l'engagement de l'UQAM envers les collectivités qui n'ont pas traditionnellement accès à l'université. Comme l'expliquait le nouveau directeur du Service aux collectivités, M. André Michaud, le service fêtera ses 25 ans l'an prochain et certains de ses textes n'ont pas été retouchés depuis 1979.

Une remise à jour et une revalorisation «dans le fil transversal de nos activités» de cette mission d'accessibilité et de diffusion des savoirs absolument centrale de l'UQAM sont donc de rigueur, laissait entendre la présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge. Il ne s'agit pas d'un réaménagement majeur mais d'un premier «nettoyage»

réglementaire et procédural.

Le SAC souhaite notamment rapatrier au Comité des services aux collectivités (CSAC) l'ensemble du mandat d'évaluation des projets de recherche réalisés dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC). Le CSAC, rappelons-le, est composé de 16 membres dont huit proviennent de groupes ou organismes extérieurs à l'UQAM, sept sont des professeurs nommés par chacune des sept facultés et école de l'UQAM, auxquels s'ajoute un membre du SAC désigné par le président du Comité. Jusqu'à maintenant le CSAC se prononçait sur la pertinence sociale des projets qui lui étaient soumis et l'évaluation scientifique relevait d'un Comité du PAFARC.

Selon des témoignages de chercheurs (consignés au dossier) qui ont eu à travailler dans ce double système d'évaluation, les projets de recherche n'ont pas toujours été bien servis en raison souvent du manque d'expérience de recherche en parte-

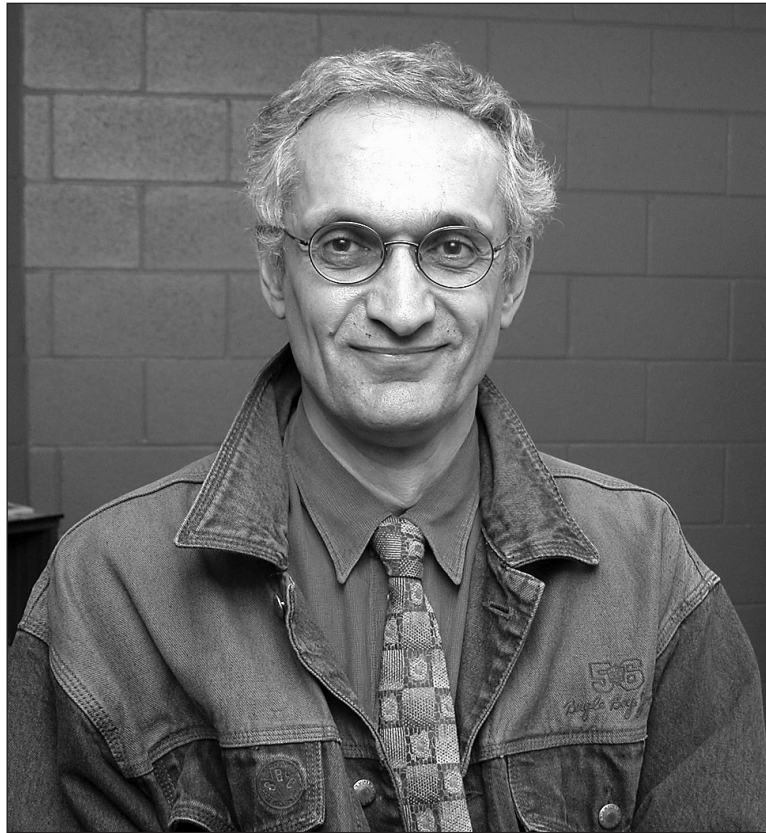


Photo : Michel Giroux

André Michaud, nouveau directeur du Service aux collectivités.

nariat ou de recherche-terrain des évaluateurs du PAFARC. Pour

contourner ce problème le Service aux collectivités propose de former un

sous-comité du CSAC composé de deux professeurs et de deux membres de la collectivité externe pour faire l'évaluation scientifique des projets, donc de rapatrier cette fonction au sein du Comité des services aux collectivités.

Mme Danielle Laberge a précisé, à cette effet, qu'admettre des personnes autres que des «pairs» (professeurs) sur des comités d'évaluation scientifique de projets de recherche n'est pas nouveau. Plusieurs organismes subventionnaires reconnus le font lorsqu'il s'agit de programmes ciblés nécessitant une collaboration spéciale avec des groupes donnés. Cette précision fort pertinente dans le débat n'a pas su rallier la majorité des professeurs siégeant à la Commission des études et, sur ce point précis de l'évaluation de la qualité scientifique des projets, le Comité des services aux collectivités aura à revenir avec des «stratégies autres» pour favoriser une prise de décision à la C.É. Les autres points soumis par le Service aux collectivités ont, par ailleurs, tous été adoptés.

La politique linguistique en consultation

Grâce aux corrections clarifiant la présentation du document, le projet de Politique linguistique est prêt à subir le test de la consultation. Il sera disponible sur le site Web de l'UQAM d'ici quelques jours, les commissaires l'ayant adopté à l'unanimité. Plusieurs doyens ont annoncé que leur faculté préparait déjà des mémoires ou commentaires, dont M. Gilles Gauthier qui soutient que, heureusement ou malheureusement, la science en 2003 utilise à toutes fins utiles deux langues : les mathématiques et l'anglais. La langue des sciences a déjà été le latin, a-t-il également ajouté!

Les remarques ou corrections déjà produites par le comité de la C.É. qui s'est penché sur le document le mois dernier figureront à la fin du texte, dans sa version électronique. On trouvera également sur le Web la procédure privilégiée par le recteur pour acheminer ses commentaires ainsi que la date limite de la consultation.

TÉLUQ-UQAM

La Commission des études tiendra une session spéciale le 19 novembre pour permettre au recteur, M. Roch Denis, de faire le dépôt du texte officiel du protocole d'entente sur les aspects académiques, administratifs, juridiques, financiers et autres, premier pas vers un rattachement des deux institutions. Ce texte sera également présenté par la directrice générale de la TÉLUQ, Mme Louise Bertrand, le même jour, au personnel de la TÉLUQ. Une période de consultations et d'échanges suivra ce dépôt, qui devrait s'étendre jusqu'à la mi-décembre, a précisé le recteur.

Reconnaissance des chargés de cours

Lors du renouvellement de la convention collective SCCUQ-UQAM

2003-2005, les deux parties ont convenu de reconnaître, par le biais d'une déclaration institutionnelle, l'importante présence des personnes chargées de cours, le bassin de compétences académiques, l'expertise professionnelle externe et pédagogique qu'elles représentent et leur apport important à la formation des étudiants de l'UQAM. Les commissaires ont approuvé à l'unanimité le texte de cette *Déclaration institutionnelle sur la reconnaissance et l'intégration des personnes chargées de cours au sein de l'UQAM*.

Le texte intégral de cette déclaration pourra être consulté sur le site Web de l'UQAM dans les prochains jours.

Évaluation de 19 centres de recherche

Lors de l'évaluation triennale des centres de recherche qui s'est tenue en mai dernier, le Comité d'aide financière aux unités de recherche (CAFUR) a recommandé que le statut des 12 centres de recherche déjà reconnus par l'UQAM soit reconduit, et ce, pour des périodes allant de un à trois ans selon les cas; et d'octroyer, pour une période de trois ans, le statut de «centre institutionnel» à sept nouveaux regroupements. Le vice-recteur associé à la recherche et à la création, M. Daniel Coderre, a fait sienne cette proposition, de même que les membres de la Commission des études.

Sont donc reconduits pour trois ans :

- le Centre interuniversitaire de recherche sur les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE);
- le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST);
- le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES);

- le Centre de recherche en géochimie et géodynamique (GÉOTOP-UQAM-McGILL);
- le Centre interuniversitaire de recherche en géométrie différentielle et topologie (CIRGET);
- le Laboratoire de combinatoire et d'informatique mathématique (LACIM).

Afin de leur permette de poursuivre leurs efforts en vue de l'obtention d'une reconnaissance et d'un financement d'infrastructure des organismes subventionnaires externes, sont reconduits pour deux ans :

- le Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI);
- le Centre d'étude sur les interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE);
- le Centre de neuroscience de la cognition (CNC);
- le Centre de recherche en toxicologie de l'environnement (TOXEN);
- le Centre Études internationales et mondialisation (CEIM).

Enfin, est reconduit pour un an le statut du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE).

Par ailleurs, sept nouveaux centres sur neuf demandes soumises obtiennent une reconnaissance pour une période de trois ans :

- le Centre interuniversitaire en arts médiatiques (CIAM) avec à sa tête Louise Poissant comme directrice intérimaire;
- le Centre d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT), Alain Beaulieu, directeur intérimaire;
- le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et environnement aquatique (GRIL), Yves Prairie, directeur intérimaire;
- le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la cul-

ture québécoise (CRILCQ), Lucie Robert, directrice intérimaire;

- le Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA), Bertrand Gervais, directeur intérimaire;
- le Centre de recherches biomédicales (BIOMED), Éric Rassart, directeur intérimaire;
- le Centre de modélisation régionale du climat (CMRC), René Laprise, directeur intérimaire.

Bac en sécurité publique

Les commissaires ont donné leur accord à la participation de l'UQAM à l'offre de cours d'un nouveau baccalauréat en sécurité publique dont les maîtres d'œuvre sont l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'École nationale de police du Québec. Étant donné les immenses besoins en formation mis en relief par les rapports Bellemare (1996), Corbo (1997) et la Commission Poitras (1998) qu'entend combler ce programme, et la concentration de forces policières dans le Grand Montréal, il est fort probable que l'UQTR demande à l'UQAM d'offrir plusieurs cours ici à Montréal, mais également à Trois-Rivières.

Présidence de l'Université du Québec

Selon ses sources, le recteur a annoncé qu'une nomination à la présidence de l'UQ devrait être annoncée par le ministre de l'Éducation d'ici un mois, soit avant la période des Fêtes, de façon à ce qu'un président en titre puisse représenter le réseau de l'Université du Québec à la commission parlementaire de janvier sur le financement des universités.

Élections dans 40 unités académiques

Étant donné qu'un très grand nombre de postes de direction de département et d'unités de programme de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs viennent à échéance le 31 mai 2004, la Commission des études a fixé la période de mise en candidature pour le renouvellement de ces postes, du 8 au 19 janvier 2004 inclusivement; la période d'affichage des candidatures, du 20 au 22 janvier 2004 inclusivement; et celle des élections, du 23 janvier au 20 février 2004. Ceci dans le but de procéder à la nomination des successeurs à ces postes avant le mois de mars 2004 de façon à préparer leur entrée en fonction pour le 1^{er} juin prochain.

Ajout d'une semaine de correction

La Commission des études a adopté le calendrier universitaire 2004-2005, confirmé celui de 2005-2006 et adopté celui de 2006-2007. La grande nouveauté de ces calendriers est l'introduction d'une semaine de correction après les trimestres d'automne et d'hiver, de façon à se conformer au Règlement No 5 qui prévoit un allongement pour les délais de remise de notes. Au cours de cette période l'activité principale des professeurs et chargés de cours devrait être concentrée sur

la correction des travaux et examens de leurs étudiants, et leurs autres activités (réunions, activités institutionnelles, etc.), réduites au minimum.

Les semaines de relâche de la Faculté des sciences et de l'École des sciences de la gestion se tiendront au même moment (8^e semaine), et la période d'inscription du trimestre d'automne qui se fait au trimestre précédent est allongée d'une semaine ●